



PROCES VERBAL DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Gisy Les Nobles

du 10 mars 2026
sur convocation du 4 mars 2026

L'an 2026, le mardi 10 mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la mairie de Gisy Le Nobles, sous la présidence de Monsieur Patrick BABOUHOT Le Maire.

Étaient présents : MMES et MM. BABOUHOT Patrick, CARQUIN Frédérique, DUMAIRE Chantal, FERRIERE Stéphanie, FINELLI Alexandre, FLEURY Aliète, MENEREAU Jacky, MOROUS Christian, NICOLAU Sylvie, POUTHÉ Christophe, RAVANEL Marie-Paule, VIARD Benjamin.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : STENUIT Bernard à FINELLI Alexandre.

Absent : SALMON Bryan

Assistait également : Mme LEMETAYER Séverine, secrétaire de mairie

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Approbation du procès-verbal du 19 Février 2026,
3. Finance – Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) voirie Grande rue,
4. Urbanisme – Autorisation d'urbanisme pour le maire,
5. Collectivité – École rythme scolaire 2026-2029,
6. Questions diverses,
7. Informations diverses.

1) Désignation du secrétaire de séance,

Monsieur Alexandre FINELLI est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 19 février 2026

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans observation.

3) Finance – Dossier de consultation des Entreprises (DCE) voirie Grande rue

Monsieur le Maire informe le conseil que le DCE (dossier de consultation des entreprises) concernant les travaux de voirie de la Grande rue comme l'ATD (Agence Technique départementale) l'avait confirmé n'a pas été envoyé.

4) Urbanisme – Autorisation d'urbanisme pour le maire

Délibération 2026-07

L'article L 422-7 du code de l'urbanisme précise que « si le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable,

soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision. »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de nommer un membre du conseil autre, pour lui donner délégation de signature pour la déclaration préalable d'urbanisme du maire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, nomme, Monsieur MOROUS Christian pour signer les documents liés aux dossiers d'urbanisme du Maire.

5) Collectivité – École rythme scolaire 2026-2029

Délibération 2026-08

Monsieur le maire explique que les horaires des écoles sont planifiés pour une période de 3 ans. L'inspection académique demande notre avis pour les 3 prochaines années.

Un conseil d'école s'est tenu le 2 mars 2026 pour décider des jours et des horaires de fonctionnement des classes de notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal) et a décidé à 10 voix pour le maintien de la semaine de 4 jours et 2 voix pour le passage à la semaine de 4 jours et demi.

Afin de valider ce choix, cette décision doit passer en conseil municipal de chaque commune du RPI.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de se prononcer sur le choix retenu par le conseil d'école.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'opter pour la semaine de 4 jours avec application des horaires suivants : 9h05-12h05 et 14h05 à 17h05 pour l'école de Gisy Les Nobles.

6) Questions diverses

Aucune question diverse.

7) Informations diverses

- Monsieur le maire informe que les parents d'élèves de l'école manifesteront lundi matin 16 mars à 8h pour éviter la fermeture de classe à la prochaine rentrée,
- M POUTHÉ signale qu'il ne faudra plus qu'un délégué titulaire et un délégué suppléant au SMAEP (syndicat mixte d'adduction d'eau potable) à partir du prochain mandat. Le SMAEP peut s'occuper de l'assainissement de Gisy les Nobles à la seule et unique condition que la commune cède intégralement sa compétence assainissement,
- la commission sécurité est passée à la salle des fêtes et a émis un avis favorable au maintien de son ouverture,
- il faudra installer un disjoncteur différentiel dans le tableau de l'église pour mieux isoler le chauffage,

- les travaux de la rue de la Cloix avancent bien,
- Mme NICOLAU demande quand sera rebouché le trou de la fuite d'eau rue de l'Oreuse. Le maire lui répond qu'il va contacter Viv'eau pour leur demander de le reboucher le plus vite possible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Fait à Gisy les Nobles, le 11/03/2026

Le secrétaire de séance

Le Maire

Alexandre FINELLI

Patrick BABOUHOT